



Gide Loyrette Nouel



2011

Environnement FRANCE

Alger
Bruxelles
Bucarest
Budapest
Casablanca
Hanoi
Hô Chi Minh Ville
Hong Kong
Istanbul
Kiev
Londres
Moscou
New York
Paris
Pékin
Saint-Pétersbourg
Shanghai
Tunis
Varsovie

Environnement

Le cabinet Gide Loyrette Nouel dispose d'une expertise ancienne, étendue et reconnue en droit de l'environnement. Notre savoir-faire s'appuie sur une équipe de spécialistes dédiés à la matière. Celle-ci travaille avec les autres équipes et départements du Cabinet afin de faire bénéficier ses clients d'une approche spécialisée et transversale des problématiques environnementales.

Prenant acte du développement singulier de cette matière au cours des dernières années - en ce comprises les contraintes posées par le réchauffement climatique - l'équipe Environnement apporte à ses clients des réponses opérationnelles aux impératifs nombreux et multiformes de la protection de l'environnement. En conseil, en contentieux, en matière contractuelle ou d'audit, notre savoir-faire s'articule autour des métiers de nos clients.

Environnement & industrie

L'équipe dispose d'une expérience importante en droit des installations classées pour la protection de l'environnement. Son expertise couvre un très grand nombre d'activités : chimie, pétrochimie, automobile, pâte à papier, agro-alimentaire, verrerie, etc. L'équipe conseille ses clients dans le cadre des procédures administratives liées à l'autorisation d'exploiter les sites, à la prise en compte de la sensibilité du milieu et à leur gestion quotidienne. Les questions liées au traitement des eaux, à la production et au traitement des déchets et aux nuisances sonores sont fréquemment traitées par l'équipe.

Le Cabinet assiste ses clients en contentieux tant devant les juridictions administratives et civiles que pénales, et jouit d'une pratique importante des audits d'acquisition ou de restructuration.

Environnement & dépollution

Une part significative de l'activité de l'équipe est dédiée au droit de la dépollution des sites. Que ce soit à l'occasion de la cessation définitive d'activités, de la vente de sites potentiellement pollués, d'opérations de construction portant sur de tels sites, l'équipe répond tant en conseil qu'en contentieux aux problématiques - souvent techniques - soulevées par les contaminations anciennes, la démolition de bâtiments existants et les obligations de remise en état et de traitement de déchets qui en résultent. La maîtrise du risque juridique mais aussi du risque en termes de réputation sont des priorités absolues.

Environnement & activités extractives

L'équipe conseille fréquemment les exploitants d'activités extractives (mines et carrières). Les enjeux - financiers et en termes de transfert de responsabilités - liés à la mise en sécurité environnementale des sites en fin de vie entraînent dans ce domaine des contraintes juridiques spécifiques auxquelles l'équipe sait apporter des réponses pratiques.

Environnement, énergie & droit nucléaire

La contrainte environnementale affecte le secteur de l'énergie. Paradoxalement, les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et biocarburants notamment) attirent un contentieux environnemental et urbanistique croissant.



"The team at Gide has a dedicated environmental law focus, while also working with other departments in the firm. It is particularly specialised in questions of public health, soil pollution and the REACH directive. The firm offers a full service, and has the knowledge and capacity to deal with all aspects of transactions. The opinion of its competitors is that this team 'has people of good quality, who produce outstanding work'."

Chambers Europe 2008

"They offer 'very good knowledge of environmental regulations' and 'very practical and user-friendly answers.' The team provides litigation, advice and due diligence expertise to major companies."

EMEA Legal 500 2008

Gide Loyrette Nouel

Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle

26, cours Albert 1^{er}

75008 Paris - France

Tél. +33 (0)1 40 75 60 00

Fax +33 (0)1 43 59 37 79

E-mail : info@gide.com

www.gide.com

Contact

Laurent Deruy, associé

Tél. +33 (0)1 40 75 36 38

deruy@gide.com



Gide Loyrette Nouel

A.A.R.P.I.

L'équipe conseille de très nombreux intervenants et investisseurs dans ces domaines en particulier dans une optique de prévention de tels contentieux. Elle intervient également tant dans la structuration, la mise en place que la cession des sociétés dédiées à ces projets.

L'équipe dispose enfin d'une connaissance importante du droit nucléaire, domaine régi par des règles *ad hoc* et comportant des enjeux de long terme spécifiques.

Environnement & infrastructures

Ouvrages d'art, réseaux routiers, infrastructures publiques et privées : ces projets s'inscrivent dans un cadre juridique de plus en plus protecteur de l'environnement et, par voie de conséquence, de plus en plus contraignant en termes de procédures administratives notamment. L'équipe aide ses clients (groupes de bâtiment et de travaux publics, établissements financiers) à intégrer ces réglementations et à prévenir la survenance de risques contentieux.

Environnement & immobilier

La recherche de portefeuilles immobiliers de qualité, peu consommateurs en énergies fossiles et la gestion de ces actifs dans le respect des contraintes environnementales et sanitaires conduisent les investisseurs immobiliers à optimiser leurs choix en appréciant notamment les risques liés à la présence d'amiante ou à la pollution des sols. Forte de l'expérience reconnue du Cabinet dans ce domaine, l'équipe apporte son appui aux investisseurs dans toutes opérations d'acquisition, de financement, de cession et de gestion de portefeuilles immobiliers résidentiels ou professionnels.

Environnement, produits & services

Peu de secteurs échappent aujourd'hui à l'intrusion de la contrainte environnementale. Le concept de responsabilité "élargie" des producteurs a ainsi singulièrement modifié l'approche "produit" d'un grand nombre d'industries (automobile, équipements électriques et électroniques, piles et accumulateurs, etc.).

Il appartient désormais aux producteurs et importateurs d'évaluer l'incidence sanitaire et environnementale des produits mis sur le marché, d'anticiper les conditions de leur utilisation et de leur mise au rebut. C'est notamment l'objectif du règlement REACH relatif aux produits chimiques. Cette tendance devrait s'affirmer à l'avenir et concerner d'autres catégories de produits et substances. L'équipe dispose dans ce domaine technique d'un savoir-faire affirmé et reconnu.

Environnement & fiscalité

La mise en œuvre d'une politique environnementale ambitieuse par l'Etat s'accompagne nécessairement des prélèvements fiscaux et parafiscaux correspondants. Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ou redevances agences de l'eau n'en sont que quelques exemples, en attendant une éventuelle taxe carbone. Le Cabinet maîtrise pleinement ces dispositifs et conseille de nombreux clients dans ce domaine.